

RÈGLEMENT FINANCIER DE L'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Extrait de la Convention de scolarisation : *signée lors de l'inscription*

Article 7 – Durée et résiliation du contrat

La présente convention est renouvelée par tacite reconduction d'année en année.

Coût de la scolarisation et modalités de règlement

➤ Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :

	FRAIS Inscription chaque année		Contribution	Repas	Accueil	Études deux sorties possibles	
	Le 1 ^{er} enfant	À partir du 2 ^{ème} et +				courte à 17h45	longue à 18h30
PRIMAIRE	120,00 €	97,00 €	80,00 €	6,40 €	2 € * <small>* gratuit si fraterie au collège</small>	4 € <small>goûter inclus</small>	7 € <small>goûter inclus</small>
COLLÈGE	190,00 €	167,00 €	80,00 €	6,60 €	Gratuit	3,50 €	7,00 €

Tous les comptes de service (restauration et périscolaire) débiteurs en fin de chaque période scolaire, malgré les relances par SMS, seront prélevés avec une pénalité pour frais de traitement de 5€.

⇒ **Frais pédagogiques complémentaires facturés sur les 10 mois de l'année :**

		* sous réserve de l'évolution des tarifs...	
		Montant	Total/mois
Niveau 6^{ème} classes à thème	6ème 1-pour la classe Cinéma d'Animation	80,00 €	8,00 €
	6ème 2-pour la classe À l'heure U.S.	500,00 €	50,00 €
	6ème 3-pour la classe Bilangue/Ouverture Européenne	200,00 €	20,00 €
	6ème 4-pour la classe Objectif Mars	60 €+ 260 €	6 €+ voyage
	6ème 5-pour la classe Sm@c	60,00 €	6,00 €
	6ème 6-pour la classe Numérique	80,00 €	8,00 €
	6ème 7-pour la classe Urban Voice	120,00 €	12,00 €
TOUS les niveaux de la 6^{ème} à la 3^{ème}	Pastorale / Temps fort annuel	22,00 €	2,20 €
	Technologie	12,00 €	1,20 €
	Préparation à la certification "Cambridge"	130 € + 150 €	
Niveau 5^{ème}	Class'Océan	680,00 €	68,00 €
Niveau 4^{ème} pour tous	PSC1 : Prévention et Secours Civiques niveau 1	25,00 €	2,50 €
Niveau 4^{ème} si choix option	Class'Océan	680,00 €	68,00 €
Niveau 3^{ème}	Classe Défense et Sécurité Globale (CDSG)	200,00 €	20,00 €

Réduction famille (plusieurs enfants scolarisés dans l'établissement) :

Seuls les enfants scolarisés au sein de l'établissement permettent de bénéficier des réductions « famille ».

- Pour le 2^{ème} enfant : - 10% sur le montant de la contribution familiale le concernant
- Pour le 3^{ème} enfant : - 20 % sur le montant de la contribution familiale le concernant
- Pour le 4^{ème} enfant et + : - 30% sur le montant de la contribution familiale le concernant

